



REGLEMENT DU **CIRCUIT** DEPARTEMENTAL JEUNES

Version 10 du 6 juillet 2018

Le **Circuit** Départemental Jeunes est **constitué** des Tournois Départementaux (TDJ) accueillis dans les clubs de l'Ain affiliés à la FFBAD et organisés selon les modalités et le calendrier élaboré par le Comité Départemental (CODEP). Les règles régissant cette compétition sont les suivantes :

SECTION 1 : ORGANISATION DU TOURNOI

1. Le comité est en charge de la demande d'autorisation de compétition sur Poona. Pour cela, le club organisateur doit envoyer à **Antoine CHARBONNET** le règlement particulier du tournoi signé par le Juge-Arbitre, au plus tard 90 jours avant la date du tournoi.
2. L'organisateur est responsable de l'organisation dans le respect du Règlement Général des Compétitions émis par la FFBAD et du cahier des charges suivant :
 - ✓ Mise à disposition d'un gymnase de 7 terrains minimum
 - ✓ Mise à disposition d'un Juge Arbitre
 - ✓ Restauration rapide
 - ✓ Envoi des invitations (6 semaines avant la date du TDJ)
 - ✓ Composition des tableaux (avec l'aide **du salarié ou des bénévoles** du comité si besoin)
 - ✓ Tenue de la table de marque
 - ✓ Envoi des résultats et du Rapports du Juge Arbitre (dans les 5 jours à la Ligue et au Comité)
3. Les tableaux (Simples, Doubles, Mixtes) joués par chaque catégorie d'âge à chaque TDJ sont notifiés dans le calendrier élaboré par le CODEP disponible ci-dessous.

	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets
Bourg-Ceyzériat	Simple	Simple	Simple	Double
Ambérieu-en-Bugey	Simple	Simple	Double	Simple
Chatillon-Sur-Chalaronne	Simple	Double	Simple	Simple
Belley	Simple	Simple	Simple	Double
Beynost	Simple	Simple	Double	Simple
Saint-Genis-Pouilly	Simple	Double	Simple	Simple
Trévoux	Double	Simple	Simple	Double
Oyonnax	Double	Simple	Double	Simple
Montmerle-Sur-Saône	Double	Double	Simple	Simple

- Le tournoi est placé sous le contrôle d'un Juge Arbitre. Les indemnités, les frais de déplacement et les frais annexes des juges-arbitres sont à la charge du club organisateur.
- Les volants sont à charge des joueurs sauf indication contraire de la part des organisateurs du tournoi.
 - ✓ Les matchs opposants des joueurs classés se jouent en volants plumes homologués,
 - ✓ Les matchs opposants des joueurs non-classés se jouent en volants plastiques homologués,
 - ✓ Pour les matchs opposant des joueurs classés à des joueurs non classés, le joueur classé a le choix du volant, plume ou plastique. S'il choisit les volants plume, il doit les fournir.
- Le prix d'inscription aux TDJ est revu chaque année par le CODEP.
- Le CODEP incite les clubs à récompenser les jeunes de manière symbolique (coupes ou médailles).
- L'organisateur devra afficher en évidence les classements provisoires (individuels et par clubs) du Circuit Départemental Jeunes avant le début du tournoi.
- L'organisateur doit garder pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.)
- L'organisateur peut demander une aide technique en amont de la compétition au CODEP.

SECTION II : COMPOSITIONS DES TABLEAUX

- Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard 16 jours avant la date de début du tournoi.
- Il n'y a pas de classement minimum requis pour participer.

3. Les organisateurs composent les tableaux, selon les modalités décrites ci-dessous :

Les tableaux sont limités aux 12 joueurs(euses) ou paires ayant les meilleurs CPPH. Ils sont composés de la façon suivante :

0 à 2 inscrits	annulation du tableau	8 inscrits	1 poule de 4 top A + 1 poule de 4 top B
3 inscrits	1 poule top A	9 inscrits	1 poule de 4 top A + 1 poule de 5 top B
4 inscrits	1 poule top A	10 inscrits	1 poule de 5 top A + 1 poule de 5 top B
5 inscrits	1 poule top A	11 inscrits	1 poule de 5 top A + 2 poules de 3 top B
6 inscrits	2 poules de 3 top A	12 inscrits	2 poules de 3 top A + 2 poules de 3 top B
7 inscrits	2 poules (3 et 4) top A		

En cas d'égalité entre plusieurs joueurs (ou paires) au CPPH, on prendra en compte le classement intermédiaire de la saison au niveau des TDJ. Si cela ne suffit pas (ou lorsque qu'aucun des joueurs n'a encore participé à un TDJ), le plus jeune sera automatiquement qualifié en tableau A.

- Un joueur inscrit qui déclare forfait ou qui annule son inscription alors que celle-ci a déjà été réglée ne marquera aucun point dans le classement et ses droits d'engagement ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.
- En cas de forfait d'un joueur, son adversaire remporte le match par le score de 21/0 21/0.

SECTION III : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- Les matchs se déroulent en conformité avec le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD.
- Les matchs devront commencer au plus tôt le matin à 9h et se terminer au plus tard le samedi à 19h et le dimanche à 17h.
- L'organisateur devra systématiquement privilégier des poules avec 2 sortants par poule. Il pourra proposer au Juge-Arbitre de passer à 1 sortant par poule de 3 ou en élimination directe lorsque les joueurs ont la possibilité de s'inscrire sur 2 tableaux.
- Les têtes de série seront désignées à la date du tirage au sort par l'organisateur en accord avec le Juge-arbitre selon le CPPH. Les classements seront affichés.
Pour les doubles, ce sont les sommes des CPPH de chaque paire qui déterminent les têtes de série.
- Le coaching est autorisé uniquement lors des pauses à 11 points et en fin de set.

SECTION IV : CLASSEMENT

- Le classement des joueurs par catégorie est obtenu en comparant pour chacun des participants au **Circuit** Départemental Jeunes, les valeurs des critères dans l'ordre établi ci-dessous. En cas d'égalité du critère supérieur, ce sont les valeurs du critère juste inférieur qui serviront à départager les joueurs et ainsi de suite s'il y a une nouvelle égalité.
- Le classement est établi dans l'ordre des critères suivants :
 - ✓ Nombre de points (du plus élevé au moins élevé)
 - ✓ Nombre de tournois joués (du moins élevé au plus élevé)
 - ✓ CPPH (en simple)

3. C'est le niveau dans les tableaux atteint par un joueur dans le tournoi qui détermine le nombre de points attribués :

POINT AU CLASSEMENT				
Résultat	Tableau A		Tableau B	
	Points	Coëf. surclassés	Points	Coëf. surclassés
Victoire	40	2	20	1.6
Finale	30	2	15	1.6
Demi-finale	24	2	12	1.6
Quart de finale	18	2	9	1.6
Huitième de finale	14	1.5	7	1.4
Seizième de finale	8	1.5	4	1
Non sortie de poule	2	1	1	1

Pour les catégories qui se jouent sur un tableau sans sortie de poule, le décompte des points s'effectue de la manière suivante :

- 1^{er} de la poule : Points de la victoire
 2^{ème} : Points de la finale
 3^{ème} : Points de la demi-finale
 Les autres : Point de la non-sortie de poule

4. Le CODEP publiera sur son site internet le nouveau classement du **Circuit** Départemental Jeunes après chaque journée.

SECTION V : FINALE DU CHAMPIONNAT

- La finale du **Circuit** Départemental Jeunes aura lieu lors des Championnats de l'Ain au mois de juin.
- 8 joueurs(euses) par tableaux seront qualifiés pour la finale du **Circuit** Départemental jeunes :
 - les 6 premiers au classement dans leurs catégories
 - les tableaux seront complétés par les joueurs non qualifiés ayant le meilleur **CPPH (en simple) après la prise en compte des résultats du dernier TDJ.**
 - les tableaux seront constitués de 2 poules de 4 joueurs(euses).
- En cas de forfait d'un(e) des qualifié(e)s, c'est le joueur (ou la joueuse) suivant(e) dans le classement du circuit qui est qualifié(e) pour la finale.**
- A l'issue de cette finale, le CODEP remettra les titres de Champion(ne)s et Vice-Champion(ne)s de l'Ain par catégorie.

SECTION VI : SANCTION / RECOURS

- Le Juge-Arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matches par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour toute autre

raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matchs.

2. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre et notées sur la feuille de score ou envoyées par écrit au CODEP dans les 5 jours suivant la compétition.
3. En cas de forfait à partir de la date du tirage au sort, le justificatif est à envoyer (sous 5 jours) directement à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton en précisant date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom pour faciliter le traitement de la demande.
Soit par courrier : 37 Route du Vercors - 38500 Saint-Cassien
Soit par mail : **sophie.bluy@badminton-aura.org**
4. En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée auprès du CODEP par un responsable du club du joueur concerné dans un délai de 8 jours après publication du classement.
5. Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions du CODEP.